Châteauguay

Avis public

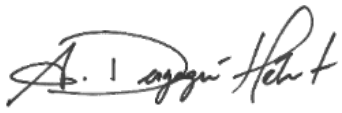
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-086-1-26

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-086-1-26 modifiant le règlement G-086-26 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2026 introduisant un crédit de taxes à l'égard des immeubles desservis devenus vagues en raison d'un sinistre.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 26 octobre 2026.

Le greffier adjoint,



Alexis Desgagné Hébert, avocat

Châteauguay

Avis public

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-086-1-26

Je soussigné, Maître Alexis Desgagné Hébert, agissant en ma qualité de greffier adjoint de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 26 octobre 2026, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-086-1-26 modifiant le règlement G-086-26 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2026 introduisant un crédit de taxes à l'égard des immeubles desservis devenus vagues en raison d'un sinistre, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 26 octobre 2026, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 26 octobre 2026.

Le greffier adjoint,

Alexis Desgagné Hébert, avocat